

■ L'INFO DU JOUR

Passes Navigo dans le train : gare au PV si vous ne validez pas !



Les usagers des Transilien et RER s'exposent désormais à une amende de 5 € s'ils ne valident pas leur passe Navigo. Une mesure déjà en vigueur depuis trois ans dans les bus et métros de la RATP. (LP/Y.F.)

VOUS AVEZ BEAU ÊTRE EN RÈGLE, payer 70 € par mois pour votre passe Navigo, vous n'êtes pas à l'abri d'un PV. Depuis cette semaine, les usagers SNCF qui ne valident pas leur passe Navigo encourrent en effet une amende de 5 € (en cas de paiement immédiat, ou 35 € pour un paiement différé). « Il faut que la validation devienne un réflexe », explique Michel Bendjirou, responsable sûreté et lutte anti-fraude des lignes H, B et K. A la gare de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), Safi-Imed sort avec son Navigo dans la poche. « Je suis en règle », assure-t-il en présentant son passe, avant de découvrir avec

surprise son obligation de valider. « Je le ferai maintenant », promet-il.

Jusqu'alors, la campagne d'information menée fin 2015 par la SNCF n'avait pas forcément retenu l'attention des voyageurs. Il faut dire qu'il n'était alors pas encore question d'amende. Depuis début janvier, des flyers sont distribués en gare : « Ne passez pas votre tour : validez ! » explique la SNCF, en annonçant les risques d'amende. Problème : seules 50 % des gares d'Ile-de-France sont équipées de portiques de vali-

La direction du Transilien veut connaître les habitudes des usagers

ation. « Les contrôleurs seront informés en temps réel du fonctionnement ou non des portiques dans les gares, ils ne verbaliseront pas les voyageurs qui ne pouvaient pas valider », assure Michel Bendjirou.

Il s'agit, pour la direction du Transilien, de mieux connaître les habitudes des voyageurs. « Grâce aux validations Navigo, nous pourrions affiner nos statistiques sur les passages en gare, les accès les plus empruntés, les lignes les plus utilisées. Cela nous permet ensuite

d'améliorer nos services », explique-t-on à la SNCF. C'est comme cela que la direction de Transilien avait choisi, fin 2015, d'augmenter la fréquence de passage de trains sur certaines lignes le week-end.

Cette mesure est déjà en place depuis mars 2013 dans les bus et les métros de la RATP. Elle avait à l'époque fait grincer des dents du côté de certains syndicats de contrôleurs RATP, qui regrettaient de devoir verbaliser des clients en règle pour « faire du chiffre ». « Nous ne faisons qu'harmoniser les pratiques », assure-t-on à la SNCF.